



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 49930

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour accéder aux équipements publics. L'Association des paralysés de France déplore que, en dépit de l'existence des dispositions législatives existantes et réglementaires destinées à favoriser l'accessibilité de ces équipements et à faciliter le déplacement des personnes handicapées, seul un très faible nombre d'installations puisse être jugé satisfaisant. Elle a mis l'accent à ce propos sur l'insuffisance des rampes d'accès, l'impraticabilité d'un grand nombre de celles qui sont mises en places et l'inadaptation de la hauteur de certaines installations. Pour remédier à cette situation particulièrement regrettable, il serait opportun de procéder, selon les souhaits de cette association, à une simplification des textes et de veiller à leur application. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49930

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4654